

Rapport annuel de statistiques des

services de garderie

2012-2013

Exercice clos le 31 mars 2013

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	4
Établissements et espaces réglementés	4
Type d'établissement	
Ouverture et fermeture de garderie	6
À but lucratif et sans but lucratif	7
Places en garderie par catégorie d'âge	8
Places en garderie par district scolaire	9
Regroupés par catégorie d'âge et par district scolaire	10
Langue utilisée selon l'établissement	
Coût moyen estimatif des services de garderie	12
Coût moyen estimatif des services de garderie par secteur	
Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue	
Profil du personnel – Situation relative à la formation	
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur	17
Rémunération du personnel	18
Profil des membres du personnel formés	
Profil des membres du personnel non formés	
Taux de roulement du personnel	
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs journaliers maximaux	
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA	
SURVEILLANCE	
Nombre d'établissements de garderie par région et par plaintes déposées	
DÉFINITIONS	26

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2012-2013. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie offerts dans la province.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour 2012-2013 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent de ces services au Nouveau-Brunswick. Le rapport présente également un tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les services de garderie au cours de la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public sur les questions liées à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale; principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, *Règlement 83-85*, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

Établissements et espaces réglementés

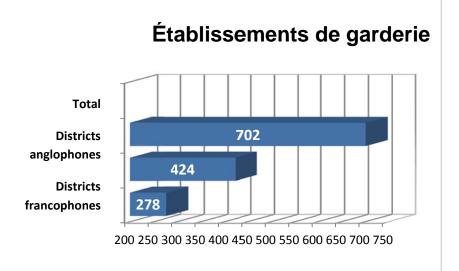
Au 31 mars 2013 Établissements : 702 N^{bre} de places : 22 649

Anglophone

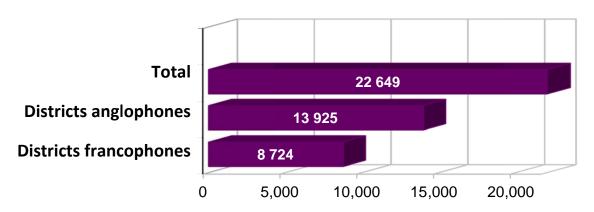
Établissements : 424 N^{bre} de places : 13 925

Francophone

Établissements : 278 N^{bre} de places : 8 724



Nombre de places en garderie



Type d'établissement

Au 31 mars 2013

Foyers-garderies de type communautaire : 134

Garderies: 568

Districts anglophones

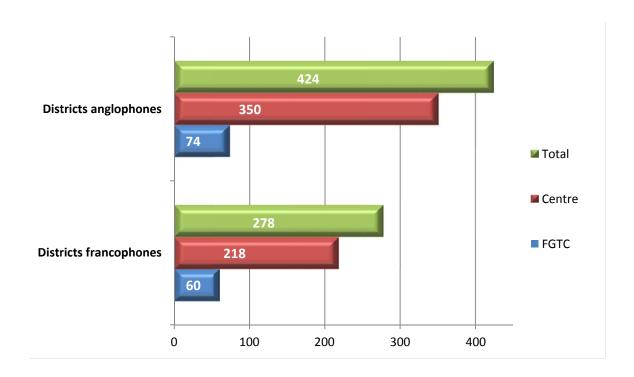
Foyers-garderies de type communautaire : 74

Garderies: 350

Districts francophones

Foyers-garderies de type communautaire : 60

Garderies : 218



Ouverture et fermeture de garderies

Le 31 mars 2013

88 ouvertures d'établissements

58 fermetures d'établissements

Districts francophones

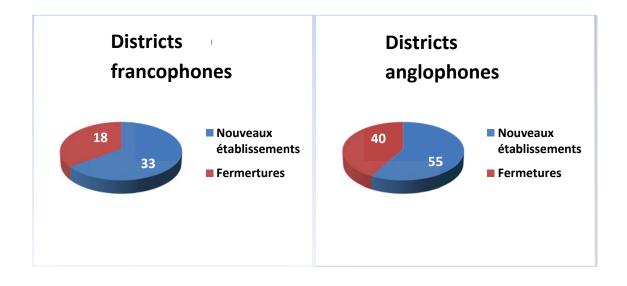
33 ouvertures d'établissements

18 fermetures d'établissements

Districts anglophones

55 ouvertures d'établissements

40 fermetures d'établissements



Structure

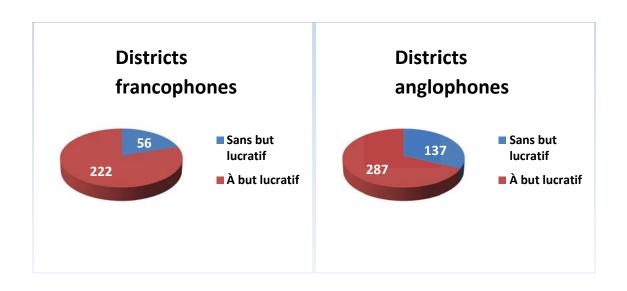
Au 31 mars 2013 193 établissements sans but lucratif 509 établissements à but lucratif

Districts francophones

56 établissements sans but lucratif 222 établissements à but lucratif

Districts anglophones

137 établissements sans but lucratif 287 établissements à but lucratif



Places en garderie par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge (ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

Au 31 mars 2013

22 649 places au total
1 686 places pour nourrissons
9 831 places pour enfants d'âge préscolaire
11 132 places pour enfants d'âge scolaire

Districts francophones

8 724 places au total620 places pour nourrissons3 451 places pour enfants d'âge préscolaire4 653 places pour enfants d'âge scolaire

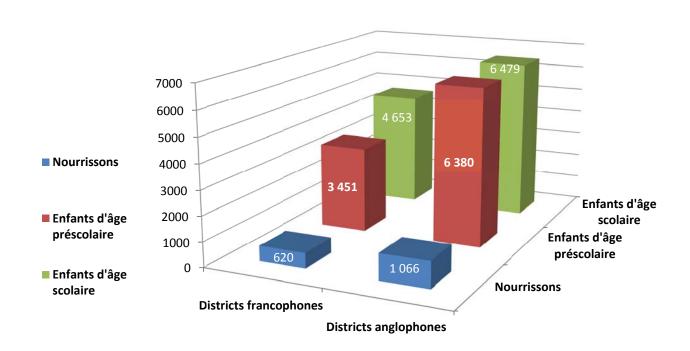
Districts anglophones

13 925 places au total

1 066 places pour nourrissons

6 380 places pour enfants d'âge préscolaire

6 479 places pour enfants d'âge scolaire



Places en garderie par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par district scolaire (ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire)

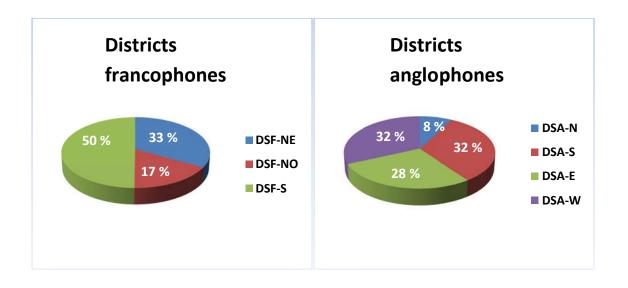
Le 31 mars 2013

District scolaire francophone du Nord-Est (DSF-NE) : **2 913** District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO) : **1 461**

District scolaire francophone du Sud (DSF-S): 4 350

Nombre de places au total : 22 649

District scolaire anglophone North (DSA-N): 1 105 District scolaire anglophone South (DSA-S): 4 473 District scolaire anglophone East (DSA-E): 3 916 District scolaire anglophone West (DSA-W): 4 431

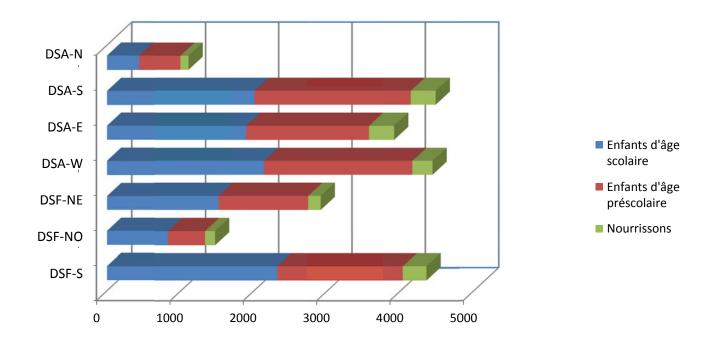


^{**2012-2013} est le premier exercice au cours duquel des renseignements sur les garderies sont fournis par les districts scolaires.

Places en garderie par catégorie d'âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge (ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire)

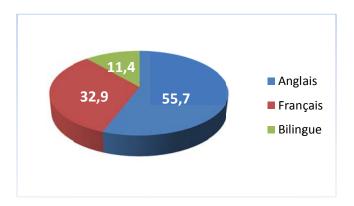
Mars 2013	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	TOTAL
Nourrissons	109	334	352	271	169	134	317	1 686
Enfants d'âge préscolaire	563	2 127	1 666	2 024	1 236	498	1 717	9 831
Enfants d'âge scolaire	433	2 012	1 898	2 136	1 508	829	2 316	11 132
Nbre total de places	1 105	4 473	3 916	4 431	2 913	1 461	4 350	22 649



Langue de service par établissement

Tous les établissements

L'anglais : 55,7 % Le français : 32,9 % Service bilingue : 11,4 %

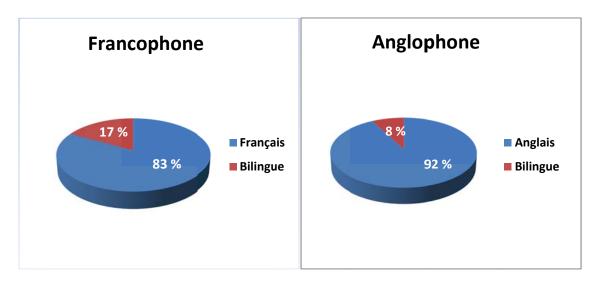


Districts scolaires francophones

Français : 83,1 % Bilingue : 16,9 %

Districts scolaires anglophones

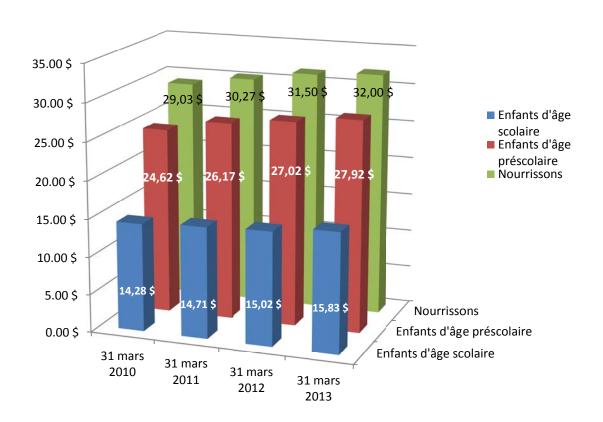
Anglais: 92,2 % Bilingue: 7,8 %



Coût moyen estimatif des services de garderie (demande SFAQ)

Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein

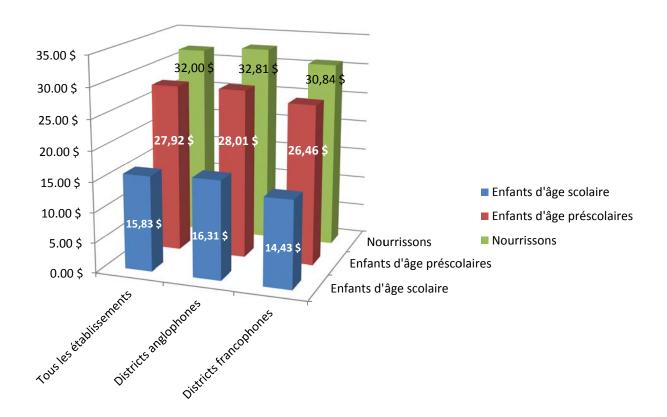
	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013
Nourrissons	29,03 \$	30,27 \$	31,50 \$	32,00 \$
Enfants d'âge préscolaire	24,62 \$	26,17 \$	27,02 \$	27,92 \$
Après les heures de classe	14,28 \$	14,71 \$	15,02 \$	15,83 \$



Coût moyen estimatif des services de garderie

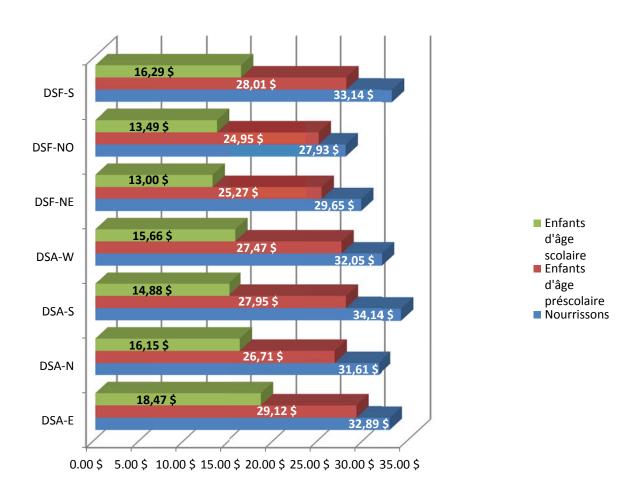
Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein

	Tous les établissements	Districts anglophones	Districts francophones
Nourrissons	32 \$	32,81 \$	30,84 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,92 \$	28,01 \$	26,46 \$
Enfants d'âge scolaire (services après l'école)	15,83 \$	16,31 \$	14,43 \$



Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire

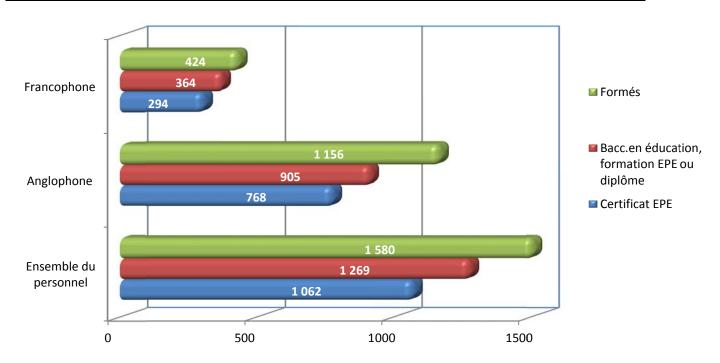
		Enfants	Enfants d'âge scolaire
District		d'âge	(services après
scolaire	Nourrissons	préscolaire	ľécole)
DSF-S	33,14 \$	28,01 \$	16,29 \$
DSF-NO	27,93 \$	24,95\$	13,49 \$
DSF-NE	29,65 \$	25,27 \$	13 \$
DSA-W	32,05 \$	27,47 \$	15,66 \$
DSA-S	34,14 \$	27,95 \$	14,88 \$
DSA-N	31,61 \$	26,71 \$	16,15 \$
DSA-E	32,89 \$	29,12 \$	18,47 \$



Profil de la formation reconnue en EPE

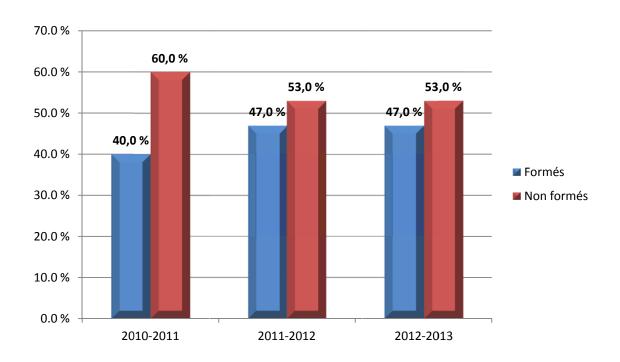
- Des 3 366 éducateurs qui travaillaient dans une garderie en 2012-2013 :
 - environ 1 580 éducateurs bénéficiaient de la majoration salariale de 4,50 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (formation comprenant un certificat reconnu en EPE et un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline);
 - environ 1 269 éducateurs étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'une formation reconnue en éducation de la petite enfance (EPE) ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant;
 - o sur ces 1 269 éducateurs, 1 062 d'entre eux étaient titulaires d'un certificat reconnu en EPE.
- Environ 1 786 éducateurs sont considérés comme non formés et reçoivent une majoration salariale de 2,75 \$ l'heure.

	Ensemble du personnel	Districts francophones	Districts anglophones
Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 4,50 \$ l'heure.	1 580	424	1 156
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant	1 269	364	905
Certificat reconnu en EPE	1 062	294	768



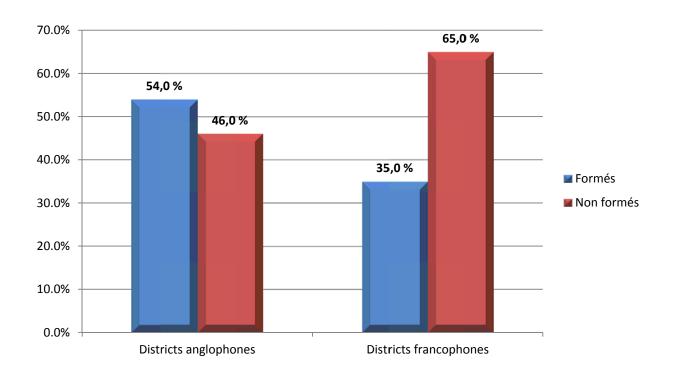
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	Au	Au	Au
	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Éducateurs	3 125	3 261	3 365
Formés	1 272	1 547	1 585
	(40 %)	(47 %)	(47 %)
Non formés	1 853	1 714	1 780
	(60 %)	(53 %)	(53 %)



Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

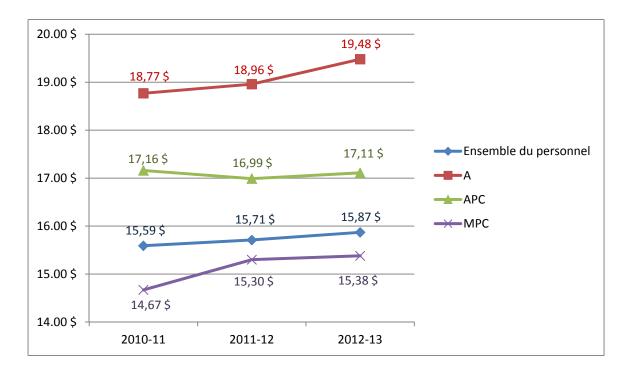
	Districts anglophones	Districts francophones
Nombre d'éducateurs	2 146	1 219
Formés	1 156 (54 %)	990 (35 %)
Non formés	424 (46 %)	796 (65 %)



Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen AVEC formation	Au 31 mars	Au 31 mars	Au 31 mars
	2011	2012	2013
Tout le personnel admissible	15,59 \$	15,71 \$	15,87 \$
Administrateurs	18,77 \$	18,96 \$	19,48 \$
Administrateurs et membres du personnel			
d'encadrement	17,16 \$	16,99\$	17,11 \$
			·
Membres du personnel d'encadrement	14,67 \$	15,30 \$	15,38 \$

Salaire horaire moyen **AVEC** formation

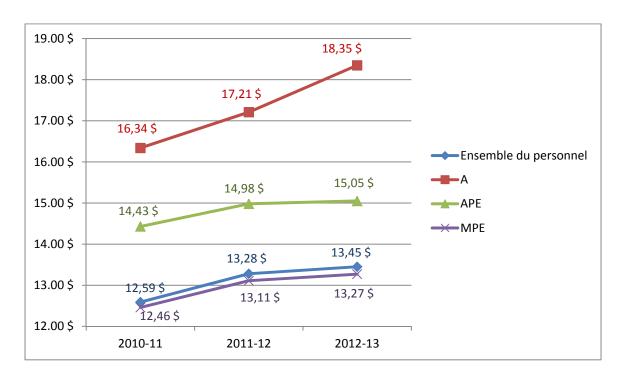


^{**}Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen <u>SANS</u> formation	Au	Au	Au
Salalle Horalle Hoyell SANS Tormation	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Tout le personnel admissible	12,59 \$	13,28 \$	13,45 \$
Administrateurs	16,34 \$	17,21 \$	18,35 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	14,43 \$	14,98 \$	15,05 \$
Membres du personnel d'encadrement	12,46 \$	13,11 \$	13,27 \$

Salaire horaire moyen **SANS** formation



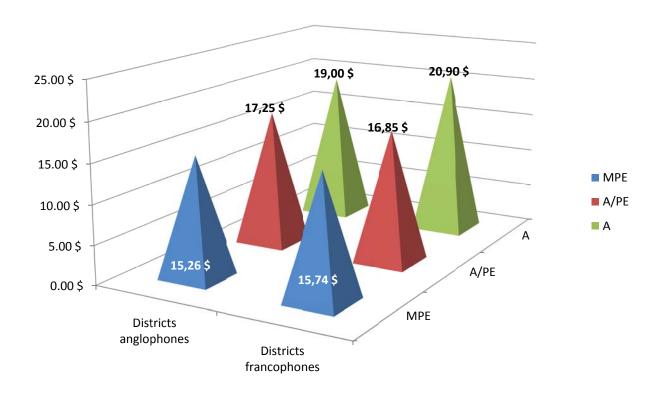
^{**}Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel (2012-2013)

En 2012-2013 (au 31 mars 2013), environ **3 365** éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie agréés dans l'ensemble de la province. Un éducateur peut être employé par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p. ex., préscolaire et après la classe) et pourrait donc représenter deux postes ou deux éducateurs.

Les salaires horaires moyens comprennent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ l'heure pour les employés n'ayant pas de formation et de 4,50 \$ l'heure pour ceux qui ont suivi une formation.

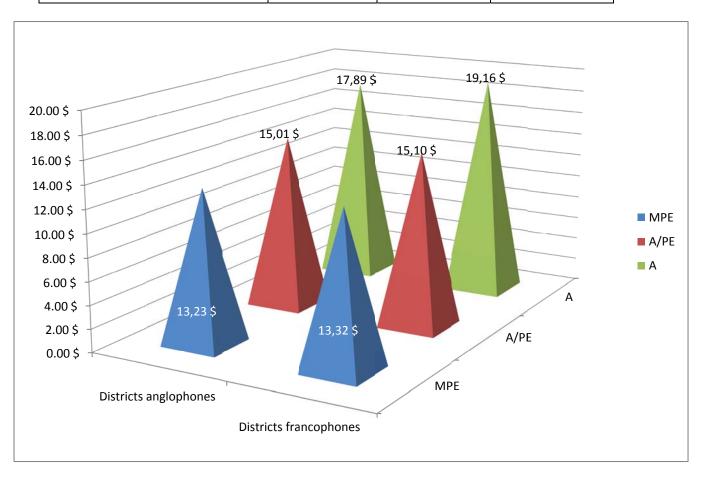
Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Districts anglophones	Districts francophones
Tout le personnel admissible	15,87 \$	15,73 \$	16,23 \$
Administrateurs	19,48 \$	19 \$	20,90 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	17,11 \$	17,25 \$	16,85 \$
Membres du personnel d'encadrement	15,38 \$	15,26 \$	15,74 \$



^{**}Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel (2012-2013)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du	Districts anglophones	Districts francophones
	personnel		
Tout le personnel admissible	13,45 \$	13,45 \$	13,50 \$
Administrateurs	18,35 \$	17,89 \$	19,16 \$
Administrateurs et membres	15,05 \$	15,01 \$	15,10 \$
du personnel d'encadrement			
Membres du personnel	13,27 \$	13,23 \$	13,32 \$
d'encadrement			

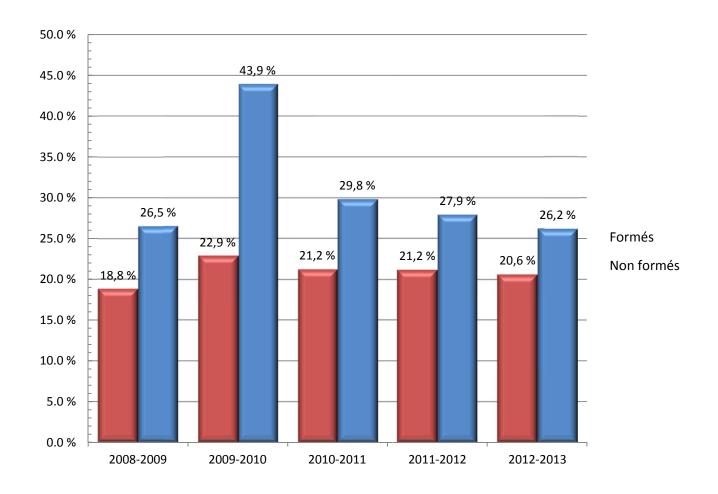


^{**}Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

Taux de roulement du personnel 2009-2013

Année	N ^{bre} de départs d'employés Total	Pourcentage	N ^{bre} de départs d'employés formés	Pourcentage	N ^{bre} de départs d'employés non formés	Pourcentage
2008-2009	901	26,5 %	213	18,8 %	688	26,5 %
2009-2010	1 018	26,7 %	342	22,9 %	676	43,9 %
2010-2011	1 048	26,3 %	347	21,2 %	701	29,8 %
2011-2012	1 012	24,7 %	409	21,2 %	603	27,9 %
2012-2013	980	23,5 %	415	20,6 %	565	26,2 %

^{*}Pour l'ensemble du personnel (districts francophone et anglophone) excluant le personnel de relève.



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs pour que leurs enfants aient accès à un établissement de garderie agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou qu'il n'y a pas d'établissement agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

Tarifs journaliers maximaux

Au mois d'octobre 2013

- Nourrisson 27,50 \$ par jour
- Préscolaire 23,75 \$ par jour
- Âge scolaire 12,50 \$ par jour

Degré d'utilisation

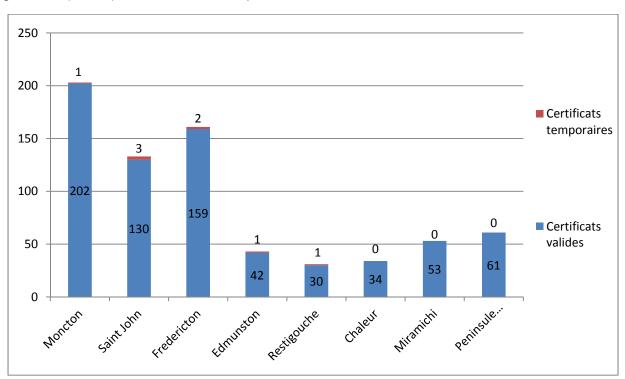
 En 2012-2013, 6 095 enfants fréquentant des garderies agréées ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

Au Nouveau-Brunswick, il est obligatoire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter un établissement de garderie. Les certificats d'agrément sont délivrés pour une période de douze mois. Toutefois, dans certaines situations précises, un certificat d'agrément temporaire pourrait être délivré pour une période ne dépassant pas six mois.

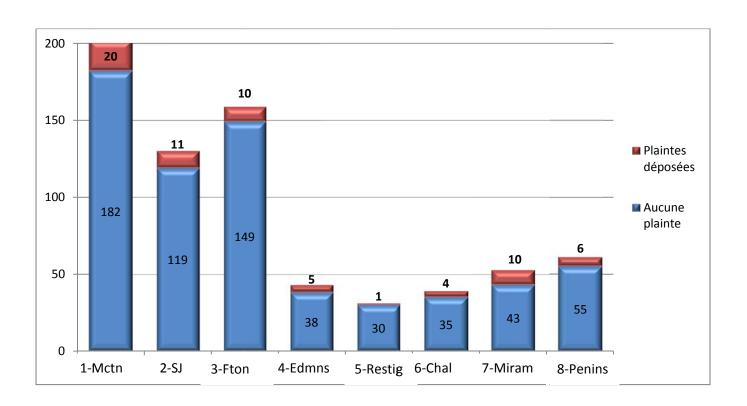
Il incombe aux coordonnateurs des services à la petite enfance d'approuver les agréments et de surveiller les établissements de garderie, de donner suite aux plaintes et d'offrir un soutien en matière de programmation. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des établissements qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Un établissement détenteur de ce type de certificat a été inspecté et se conformait au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel.



Le tableau suivant montre le nombre de plaintes déposées au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Nombre d'établissements de garderie par région et par plaintes déposées en 2012-2013



^{*}Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par région plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements de garderie.

DÉFINITIONS

- « administrateur » désigne toute personne nommée par un exploitant pour diriger sur place les activités quotidiennes d'un établissement de garderie. Cette personne peut également être propriétaire de l'établissement et porter le titre d'exploitant, de directeur ou de gestionnaire.
- « administrateur et membre du personnel d'encadrement » désigne une personne qui est « administratrice » de l'établissement et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants. Un exploitant d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un « administrateur et membre du personnel d'encadrement ».

catégories d'âge : désigne les services de garderie répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents.

- Nourrisson enfant âgé de moins de deux ans.
- Enfant d'âge préscolaire enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle.
- Enfant d'âge scolaire enfant inscrit à l'école.
- « agréé » désigne un établissement de garderie qui a reçu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un certificat autorisant son exploitation.
- « établissement de garderie » désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire.
- « foyer-garderie de type communautaire » désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans.
- « garderie » désigne un établissement où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans).
- « service de garderie » désigne les soins et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans un établissement de garderie.
- « employés admissibles » désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs et membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève.
- « employé » désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui fournit des services en échange d'un salaire.

- « membre du personnel d'encadrement » désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.
- « formation reconnue en éducation de la petite enfance » désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance au moyen d'un programme ou dans un établissement d'enseignement et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- « membre du personnel de relève » désigne une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui ne peut travailler pour quelque raison que ce soit.
- « rémunération » désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement un taux horaire, à la journée ou à la pièce.